



E 62617002 202 6305 3

H

L'ambassadeur de Norvège en Canada au Secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures

AMBASSADE ROYALE DE NORVEGE
TASARINN MAJEWIKON JAVOR

OTTAWA, le 20 décembre 1955

OTTAWA, December 20, 1955

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de me référer à votre Note n° DL-40 du 20 décembre 1955, concernant le projet de l'Annexe A de l'Accord de Commerce et de Navigation entre le Canada et la Norvège. Les conditions de l'Accord de Commerce et de Navigation entre le Canada et la Norvège, telles qu'elles ont été établies par l'Accord de Commerce et de Navigation de 1946, ont été révisées et l'Annexe A de l'Accord de Commerce et de Navigation de 1955 a été ajoutée. L'Annexe A de l'Accord de Commerce et de Navigation de 1955 est destinée à clarifier les dispositions de l'Accord de Commerce et de Navigation de 1946 en ce qui concerne le trafic de marchandises entre le Canada et la Norvège. L'Annexe A de l'Accord de Commerce et de Navigation de 1955 est destinée à clarifier les dispositions de l'Accord de Commerce et de Navigation de 1946 en ce qui concerne le trafic de marchandises entre le Canada et la Norvège. L'Annexe A de l'Accord de Commerce et de Navigation de 1955 est destinée à clarifier les dispositions de l'Accord de Commerce et de Navigation de 1946 en ce qui concerne le trafic de marchandises entre le Canada et la Norvège.

ARNE GUNNING
Ambassadeur

Secrétaire d'Etat
aux Affaires extérieures
Ottawa, Canada